

La formation des maîtres et l'éducation sexuelle

par Jean-Marc SAMSON *

ABORDER une réflexion sur l'éducation sexuelle, c'est accepter d'ouvrir l'éventail des opinions diverses et souvent combien divergentes. Même si l'unanimité est loin d'être totalement réalisée, un accord s'est plus ou moins fait sur certaines questions qui, il n'y a pas si longtemps, provoquaient des polémiques acerbes. L'éducation sexuelle est maintenant considérée comme un des éléments essentiels de la formation de l'homme d'aujourd'hui. De plus, n'est plus partagée l'opinion qui veut que *seuls* les parents, par *vocation*, peuvent exercer une influence en ce domaine: on s'entend sur le rôle capital de l'influence parentale, surtout en ce qui a trait à l'éducation affective et sexuelle, mais la majorité accepte, aujourd'hui, que l'école puisse et doive y assumer une responsabilité.

L'unanimité est cependant loin d'être réalisée lorsqu'il s'agit des modalités d'application: le contenu du programme d'éducation sexuelle semble être le nouveau champ de bataille. Les uns soutiennent qu'il faut répondre aux besoins de l'évolution sexuelle *normale* de l'enfant, tandis que d'autres affirment que certaines informations ne devraient être données qu'en famille. Et chacun y va de son opinion.

* L'auteur est professeur à l'École normale Ville-Marie à Montréal. Au cours de l'été 1967, il a visité, en Europe, différents centres où on se préoccupe de l'éducation sexuelle dans la formation des maîtres.

Sans négliger l'importance de cette discussion à laquelle il faudra tôt ou tard apporter une réponse satisfaisante, il est urgent, me semble-t-il, d'énoncer dès maintenant la question de fond: à qui confierons-nous la tâche d'assurer, à l'école, *l'enseignement* de cette discipline? Qu'exigerons-nous de ceux qui, en classe, compléteront l'éducation reçue dans la famille?

Le Rapport Parent

Le Rapport Parent touche le problème de la qualification des maîtres en ce domaine. Il signale qu'il est urgent de former des spécialistes pour donner les cours dans les disciplines trop souvent négligées (tome II, n° 416); parmi ces disciplines *trop négligées*, on peut ranger l'éducation familiale comme partie des sciences domestiques. Et cette éducation familiale comporte l'éducation sexuelle (tome II, n° 1025). Le Rapport propose aussi qu'une certaine forme d'éducation sexuelle soit donnée à l'école (tome II, n° 1025). Cependant, on remarque avec justesse que la meilleure forme d'éducation ici sera peut-être celle qui résultera de la rencontre avec « des maîtres qui soient des hommes vraiment masculins et des femmes vraiment féminines... » (tome II, n° 1026). Pourtant, les auteurs du Rapport suggéreront plus loin: « pour que ces divers enseignements ne soient pas donnés de façon artificielle ou trop souvent par des maîtres qui

sont des religieux, religieuses ou des célibataires, on pourrait utiliser des équipes itinérantes de maîtres bien préparés dans les divers aspects de cette formation et ayant l'expérience de la vie de famille moderne . . . » (tome II, n° 1032). La recommandation n° 315 va dans le même sens; elle souhaite que s'établisse *un contrôle* qui fasse que ces cours soient donnés par un « personnel compétent ».

Le Rapport Parent ne tranche pas la question; il favorise plutôt les spécialistes itinérants que les professeurs qualifiés. Le même Rapport comporte cependant une lacune beaucoup plus grave: il *suppose* qu'il existe un personnel qualifié ou compétent en éducation sexuelle. À cet égard, il propose seulement que l'on *contrôle* la qualification ou la compétence du personnel qui sera éventuellement affecté à cette éducation, mais il ne souffle absolument pas mot de l'origine de ce personnel compétent: *comme toujours, on suppose que cela existe!*

Cependant, on peut découvrir la nécessité d'une recherche en ce domaine si l'on relit attentivement les paragraphes qui concernent la formation pédagogique des professeurs (tome II, n°s 439 à 459). Je me permets d'attirer l'attention sur quelques phrases. Avec justesse, le Rapport souligne que les maîtres « auront à répondre à des besoins nouveaux et à des progrès pédagogiques encore insoupçonnés » (n° 436); il signale en outre que les professeurs seront vite sclérosés et dépassés, s'ils ne participent pas au progrès des connaissances dans leur discipline et dans les sciences de l'éducation, *s'ils n'adaptent pas à notre milieu les méthodes expérimentées dans d'autres pays ou les tests mis au point ailleurs* ». (cf. tome II, n° 446). Nous reviendrons sur ce passage du Rapport.

Spécialistes, éducateurs et programmes

L'éducation sexuelle est une tâche exigeante et ils sont peu nombreux les professeurs capables de la mener à bien. De là à conclure qu'il faut confier cette éducation à des spécialistes itinérants, à des experts au service d'un grand nombre d'écoles, le pas est rapidement franchi. Mais est-ce là une bonne voie de solution ?

Si l'on admet que l'éducation repose sur une relation de confiance entre le maître et l'élève, entre l'éducateur et l'éduqué, comment supposer qu'un spécialiste qui ne visite l'école qu'occasionnellement, puisse dépasser le cap de l'information sexuelle pour vraiment éduquer ? Comment, en trois ou cinq heures par année, est-il possible d'établir cette relation de

confiance sans laquelle toute activité scolaire demeure dans le champ de l'instruction ? Certes le spécialiste brisera le silence qui entoure les « choses » sexuelles, mais réussira-t-il à provoquer le développement harmonieux et humain de la sexualité des élèves tant enfants qu'adolescents ? Comment pourrait-il ne pas en rester à la conférence qui informe, à la « réponse » aux questions ?

Devant pareille difficulté, ne vaut-il pas mieux faire appel à ceux qui, présents de façon continue à l'école, peuvent établir cette relation de confiance essentielle à toute éducation véritable: les professeurs ? Cependant, ces éducateurs sont-ils compétents ? Même s'ils peuvent, en principe, éduquer, peuvent-ils informer correctement ? *Ne seront-ils pas tentés de présenter comme normative leur propre attitude face aux questions sexuelles ?* Confier l'éducation sexuelle à des éducateurs suppose que ces personnes soient qualifiées. Le sont-elles ? Le fait pour un professeur d'être marié ne le rend pas de soi compétent; car, à ce compte, tout professeur qui parle français serait qualifié pour enseigner le français.

En somme, le problème se présente de la façon suivante: on a préparé d'excellents schémas de cours, on a composé des programmes « équilibrés », mais on n'a pas prévu de former ceux qui devraient se charger de donner ces cours d'éducation sexuelle. Après avoir expérimenté les programmes, on a vite pris conscience que les maîtres posaient un problème; c'est d'ailleurs une réaction habituelle dans le domaine de l'éducation: aussi illogique que cela puisse paraître, on installe toujours de nouveaux programmes AVANT de préparer des professeurs pour ces nouveaux programmes. En éducation sexuelle, la même situation se répète: d'excellents outils sont laissés pour compte faute de personnel qualifié pour les utiliser.

Le milieu américain surtout, parce qu'il a essayé d'établir l'éducation sexuelle à l'école, est celui qui comprend le mieux la nécessité actuelle de s'appuyer plus sur un capital humain que sur une mise en œuvre de moyens techniques (programmes, matériel audiovisuel, manuels, etc.). Parmi de nombreux articles, les remarques de Lester A. Kirkendall peuvent résumer les préoccupations qui lentement voient le jour:

Even if the family is considered to have the greatest influence, the school, the church and other institutions have important individual and collective roles to play. Unfortunately, the achievement of the school in sex education have fallen below hopes and expectations.

There are numerous reasons for this deficiency, the main one probably being that the school as a cultural institution reflects the fears prejudices and biases of society. As a result teachers are being inadequately prepared to provide the kind of sex education needed and are limited in opportunities for obtaining the needed preparation.¹

Confirmant cette opinion, Marjorie F. Iseman termine ainsi un long article sur la situation de l'éducation sexuelle dans les écoles américaines:

Sex education is a demanding new field, and hopefully schools will stop handing it over to the first staff member who volunteers to teach.²

Ces textes et d'autres articles auxquels je renvoie le lecteur³, laissent l'impression nette que tout l'effort d'éducation sexuelle scolaire est voué à l'échec si l'on ne revise pas la liste des priorités; la « première » priorité semble être maintenant la préparation d'un personnel qualifié. De partout on demande des personnes « capables », on exige à la base des gens qui sauront dispenser une véritable ÉDUCATION sexuelle. L'urgence numéro un, désormais, c'est le MAÎTRE.

Ce qui se fait en Europe

Sur cette question, voici ce qui peut se dégager d'une courte enquête dans les milieux européens. (L'occasion me fut fournie, récemment, de faire une recherche sur les réalisations européennes en ce qui touche la formation de maîtres pour l'éducation sexuelle).

De tous les milieux étudiés, deux seulement offrent une formation spéciale à leurs professeurs: en Suède, on réussit à rejoindre environ 70 professeurs par année, pour leur donner une « formation » de cinq jours à temps plein. Inutile de mentionner que tout professeur suédois se verra confronté avec l'éducation sexuelle en classe, car le programme officiel comporte des cours obligatoires en ce sens. Le milieu tchécoslovaque, pour sa part, formerait depuis quelques années déjà, tous ses professeurs aux éléments de la pédagogie de l'éducation sexuelle.

Il y aurait lieu de mentionner aussi le milieu anglais: des organismes privés (dont le Catholic Marriage Advisory Council) forment des « conseillers » (leaders) qui souvent sont appelés à œuvrer dans l'école. Le CMAC offre aussi des séries de conférences pour les professeurs en place; en effet quelques écoles libèrent les professeurs réguliers de

leur tâche d'enseignement pour quelques jours et leur demandent de suivre, *sur le temps ouvrable*, des cours de perfectionnement en éducation sexuelle.

De plus, des organismes privés ou universitaires ont établi des cours de formation générale en sexologie, mais aucun de ces groupes ne vise spécifiquement la formation pédagogique du maître.

En somme, les milieux européens, comme les milieux américains, ont composé des programmes, mais ont négligé de former adéquatement les maîtres qui sont chargés ou qui se chargeront de présenter ces programmes. En Suisse et en Grande Bretagne, dans les classes d'éducation sexuelle, on a recours à des spécialistes invités; mais les responsables de l'éducation en ces milieux sentent les carences inévitables d'un tel système si l'on veut dépasser le stage de l'information biologique ou de ce que les milieux américains nomment: *plumbing courses*.

Il est à noter surtout que toutes les personnes rencontrées souhaitent que s'installe *dans les plus brefs délais*, une pédagogie de l'éducation sexuelle dans tous les centres de formation de maîtres, ne serait-ce, comme le disait le Dr Paul LeMoal, que pour apprendre aux maîtres à ne pas nuire.

Il serait donc faux de croire qu'en ce domaine, l'« herbe est plus verte chez le voisin ». Inutile d'attendre une réponse d'ailleurs, car là comme ici, on cherche et on a pas encore trouvé. Illusion aussi que de vouloir, sur cette question, adapter à notre milieu « les méthodes expérimentées dans d'autres pays »; il nous faudrait plutôt penser, un jour, à exporter les solutions que nous aurions eu le courage de développer chez-nous.

Que ferons-nous au Québec ?

L'éducation sexuelle n'est pas un problème qui surgira dans une vingtaine d'années; il est déjà présent dans notre milieu. Qu'on relise les articles de journaux parus récemment.

Parents et élèves sont emballés par les cours de sexualité donnés dans certaines écoles.⁴

66% des jeunes ne reçoivent pas dans leur famille de réponses à leurs questions sur la sexualité.⁵

200 parents de Ville de Duberger veulent le maintien des cours de sexologie donnés à leurs enfants.⁶

De plus, plusieurs Régionales offrent des cours d'éducation sexuelle sous le couvert de cours de religion. On offre ces cours, nous dit-on, *parce que c'est un besoin*. Mais on s'interroge peu ou pas sur la compétence de celui ou celle qui donne des cours (Comment le ferait-on d'ailleurs ?); le gros des efforts est, encore une fois, mis sur l'élaboration d'un programme « adapté ». On peut se demander si le Québec n'est pas en train de faire, à la québécoise et avec quelques années de retard, la démarche qui s'est déjà faite ailleurs et dont nous venons de parler.

Il est plus que temps que nous acceptions de faire face au défi. Le Québec ne sera pas plus en retard s'il décide de *ne pas* effectuer le cheminement qu'ont adopté les autres milieux; nous pouvons « être à jour » en profitant des expériences faites ailleurs et en centrant nos efforts sur les aspects primordiaux de l'éducation sexuelle. Or, les autres milieux ont cru qu'il fallait commencer par construire et appliquer des « programmes »; ils nous disent aujourd'hui que ce n'est pas satisfaisant. Ils veulent nous convaincre que la priorité doit être donnée à la formation d'un personnel compétent.

Il faudra que le Québec innove, qu'il se risque à former un personnel compétent ou bien qu'il décide d'interdire *définitivement* toute éducation sexuelle à l'école.

Cependant, si nous refusons d'accomplir les efforts qu'exige la formation d'un personnel compétent, l'éducation sexuelle en classe n'en sera pas pour autant interdite et nous offrirons à la population une éducation sexuelle boîteuse qui servira de cataplasme mais que tous jugeront déficiente. Les apparences seront sauvées et lors de congrès internationaux nous pourrions dire qu'au Québec, nous avons des cours d'éducation sexuelle dans le programme officiel. Nous pourrions nous féliciter, mais espérons que personne n'osera nous demander de décrire la compétence du personnel affecté à cette éducation.

* * *

Devant l'urgence de la formation d'un personnel qualifié, voici quelques suggestions. Tout d'abord il faut refuser la suggestion du Rapport Parent d'établir une « équipe de spécialistes itinérante » dans ce domaine: cette solution risque de réduire l'éducation sexuelle à de l'information sexuelle et même parfois à de l'information génitale. Le caractère occasionnel des « visites » de cette équipe dans les écoles, empê-

chera que s'établisse une véritable relation d'éducation. La suggestion du Rapport Parent ne guérit pas mais donne l'illusion que le mal n'existe plus parce qu'on lui a appliqué une analgésique. Et, comme le signalait monsieur Henry Tavoillot, on risque ainsi de lui donner un caractère de « spécial », de « différent »; on fait alors du sexuel un tiroir à part, une question qui n'implique pas toute la personne humaine.

Il faut de toute urgence établir un personnel qualifié qui soit composé d'*éducateurs*. Cela n'empêche pas l'éventuelle « invitation de spécialistes venant de l'extérieur du milieu scolaire », mais permet de sauver la relation d'éducation.

Organisation de l'enseignement et formation des maîtres

Pour rendre plus concrètes les propositions formulées depuis le début de cet article et pour donner une idée de ce qu'on pourrait faire dans notre milieu, voici quelques jalons sur l'organisation générale de l'éducation sexuelle dans notre système d'éducation et sur la formation de ceux qui en seraient responsables.

1° Il est urgent de nommer d'abord un responsable de l'éducation sexuelle au ministère de l'Éducation.

La tâche de ce responsable pourrait revêtir diverses facettes dont voici les principales:

- a) d'inventorier les ressources actuelles en personnel qualifié ou qualifiable;
- b) de juger de la qualité de l'éducation sexuelle actuellement donnée dans les écoles, et d'en permettre ou d'en interdire l'établissement *selon la qualification du personnel*;
- c) de servir de plaque tournante pour l'information: le responsable pourrait ainsi diffuser partout les résultats heureux ou malheureux d'expériences tentées dans les écoles;
- d) d'accorder à certaines écoles qui possèdent un personnel qualifié, la possibilité de faire de la recherche;
- e) de voir à ce que des accords pour la formation d'un personnel qualifié soient établis entre les milieux scolaires et des organismes privés ou publics;
- f) de mettre sur pied des équipes qui auraient pour tâche d'analyser le matériel audio-visuel et d'en faire des adaptations françaises s'il y a

lieu; ces équipes pourraient aussi produire des aides audio-visuelles;

- g) de voir à réunir, au moins deux fois l'an, l'ensemble des sexologues permanents pour faire le point et décider des politiques à adopter à court et à long terme;
- h) de provoquer un comité de recherche pour dégager les grandes lignes d'une philosophie de l'éducation sexuelle. Cette partie de la tâche du responsable gouvernemental demeure la fonction la plus importante si l'on veut établir un dynamisme valable dans l'éducation sexuelle.

Ce responsable n'aurait pas à composer des programmes mais il aurait à juger de la qualification du personnel affecté à l'éducation sexuelle; il devrait pourtant juger des initiatives et programmes fournis par le personnel qualifié des écoles.

- 2° **Toute école qui voudrait offrir, sous une forme ou sous une autre, de l'éducation sexuelle, devrait posséder comme condition sine qua non, un personnel qualifié. LE MINIMUM REQUIS SERAIT UN PROFESSEUR AYANT PRIS DEUX ANNEES A TEMPS PLEIN DE COURS EN SEXOLOGIE. L'école qui n'aurait pas ce minimum devrait se voir interdire toute initiative en ce secteur car ce serait alors confier à des amateurs une discipline où l'amateurisme n'a pas sa place.**

Cette suggestion implique que l'on favorise l'accès aux études pour des professeurs ou futurs professeurs. Car, si l'on attend que les professeurs ou futurs professeurs décident seuls de se spécialiser, en cours du soir ou en cours d'été, nous risquons de ne pouvoir nous dégager de l'amateurisme avant une trentaine d'années.

La formation d'un personnel compétent pour chacune des 55 régionales supposerait donc l'octroi de 55 bourses spéciales d'études de deux années chacune. Ce qui totaliserait environ un million de dollars. Ce capital est un placement à longue portée, car il repose sur des personnes qui travaillent dans notre milieu au moins pendant 10 à 15 années. Les recherches inhérentes à la fabrication et à l'établissement d'un programme d'éducation sexuelle scolaire coûteraient moins cher, mais le problème demeurerait alors entier: qui utiliserait cet outil qu'est un programme? Des amateurs? Il faudrait à nouveau prévoir des crédits pour la formation du personnel! Je me permets ici de rappeler les mots de Monsieur Pierre-Yves Paradis, directeur général de la Formation des maîtres au ministère de l'Éducation:

La société exige que nous ayons de plus en plus de ces éducateurs et vous comprendrez facilement que cette exigence n'est pas que quantitative puisque, si nous laissons nos enfants entre les mains d'hommes mal formés, nous courrons beaucoup de chances d'avoir des hommes qui seront eux-mêmes mal formés. C'est le sort même de la société d'aujourd'hui et de demain qui est entre les mains des éducateurs et ceci nous devons le répéter et nous ne le répéterons jamais suffisamment parce que c'est question de vie ou de mort de l'humanité.⁷

Des maîtres mal préparés laisseront une influence sur leurs élèves (qu'on le veuille ou non) quelle que soit la qualité du programme à leur disposition. D'où la nécessité de former, à tout prix, des maîtres en ce domaine si nous voulons rompre le cercle vicieux et préparer l'avenir.

On se rend compte qu'il serait insuffisant d'offrir discrètement la possibilité d'une formation en ce domaine; opter pour un personnel qualifié, c'est aussi opter pour les moyens les plus efficaces d'y arriver.

- 3° **Il faudrait aussi que d'autres professeurs puissent prendre, dans les Centres de formation des maîtres ou ailleurs, une spécialisation intermédiaire en pédagogie de l'éducation sexuelle. Ces cours pourraient se donner pendant les vacances d'été, ou bien à l'intérieur du cours régulier des Ecoles normales. Il y aurait lieu d'offrir comme « concentration » en FM 1 et en FM 2, un cours de 9 ou 18 crédits en pédagogie de l'éducation sexuelle.**

Les maîtres ainsi formés pourraient assister le professeur spécialisé de chacune des régionales, car une formation de 18 crédits ne peut permettre à un professeur de devenir apte à organiser l'éducation sexuelle dans une école. Ces maîtres, qui auraient pris l'option « pédagogie de l'éducation sexuelle » pourraient œuvrer dans les écoles sous la direction du sexologue permanent ou professeur spécialisé.

Ces maîtres (ou si l'on veut ces assistants) ne devraient pas être chargés d'enseigner cette discipline durant les deux premières années qui suivent leur sortie des Centres de formation des maîtres. En un domaine aussi vital, on peut à bon droit exiger qu'un professeur n'en soit pas à ses premières armes. Ces deux années d'expérience pourront aussi donner à cet « assistant » le temps de connaître le milieu étudiant et d'éviter ainsi de projeter sur lui les conclusions d'enquêtes sociologiques qui ont été faites ailleurs. Enfin ces deux années de réflexion lui permettront de compléter, par des lectures, les aspects qui auront été négligés dans sa formation ou qu'il n'aura pas encore pleinement intégrés.

4° Il serait souhaitable de rendre obligatoire, pour tous les futurs professeurs, un cours d'éducation sexuelle d'au moins trois crédits. Ce cours viserait moins à préparer les maîtres à une tâche précise, qu'à leur permettre de prendre conscience de leur maturité ou de leur immaturité sexuelle et ainsi de pouvoir rendre consciente la qualité de leur inévitable influence sur leurs élèves.

5° Il y aurait lieu, aussi, de rejoindre tous les professeurs en place pour leur fournir les éléments d'une pédagogie de l'éducation sexuelle et leur montrer qu'en ce domaine, ne s'intitule pas « éducateur » qui veut ! On pourrait rejoindre ces professeurs par une série de conférences ou de causeries qui seraient données sur leur temps de travail, par une équipe de spécialistes itinérante: c'est ici que pourrait s'appliquer la suggestion du Rapport Parent, et non au niveau des classes elles-mêmes.

L'usage de la télévision en circuit fermé et la généralisation de la dynamique de groupe seraient ici un grand apport. Ces causeries pourraient aussi mieux vendre l'idée d'une spécialisation dans le domaine.

6° Enfin quant aux grands axes des programmes visant à permettre la formation d'un personnel qualifié, voici quelques suggestions.

a) Pour la formation des professeurs sexologues ou spécialistes, il faudra s'en tenir aux cours qui sont offerts par des organismes privés ou par des universités. L'Institut de Sexologie et d'Études familiales (de Montréal) pourrait former, dans son cours de licence, une partie des effectifs. Si les Universités s'ouvrent à cette discipline, il y aurait lieu d'y diriger d'autres candidats. Certains boursiers devraient être envoyés à l'étranger, tant aux États-Unis qu'en Europe, pour éviter que l'ensemble des professeurs sexologues n'offrent qu'une seule vision, fruit d'une formation prise en un seul endroit. L'Institut de Sciences Familiales et Sexologiques de Louvain et diverses universités américaines offrent de très bons cours.

Il n'y a pas lieu ici d'élaborer les divers éléments d'une formation que l'on souhaite s'échelonner sur deux années; de façon générale, une telle formation devra couvrir toutes les disciplines qui, de près et de loin, sont parties intégrantes de la sexologie: philosophie, sociologie, théologie, biologie, psychologie, etc.

b) Quant à la formation de 18 ou de 19 crédits dans les Centres de formation des maîtres, elle devrait insister sur quatre ou cinq aspects: l'anatomie et la physiologie sexuelles de l'être humain et la reproduction humaine; l'évolution normale de l'être humain

dans la sexualité; la sociologie sexuelle de notre milieu; la philosophie de la sexualité (et les aspects théologiques); des éléments de pédagogie de l'éducation sexuelle. On pourrait y ajouter quelques questions corollaires telles la limitation des naissances, la vénéréologie, l'érotisme, la loi, la sexologie, l'art, etc.

c) Le cours de trois crédits obligatoires pour tous les futurs maîtres (ne visant pas à donner une spécialisation) devrait insister sur les problèmes personnels immédiats de l'élève-maître. Il pourrait alors se structurer sur un mode de dynamique de groupes. Il s'agirait ici d'un cours destiné à aider la maturité sexuelle de l'élève-maître, et moins d'un cours de pédagogie de l'éducation sexuelle scolaire.

* * *

Conclusion

Le Québec possède actuellement les cerveaux nécessaires pour assurer la formation d'un personnel qualifié en éducation sexuelle et il n'y a pas lieu d'envier les autres milieux. En ce domaine surtout, nous ne devons pas considérer les milieux européens et américains comme possédant toutes les solutions.

Nous cesserons de toujours croire qu'« ailleurs les expériences sont plus valables » le jour où nous permettrons aux nôtres de pouvoir produire, le jour où nous leur offrirons les possibilités tant matérielles que morales de pouvoir s'exprimer. La formation d'un personnel qualifié en éducation sexuelle scolaire est possible et souhaitable au Québec. Encore faut-il que nous le voulions. Remettre à demain les efforts nécessaires à une telle entreprise risque encore une fois de pousser nos spécialistes à émigrer et de faire se vérifier l'impression que nous sommes incapables de créer •

1. Lester A. Kirkendall, *Sex Education*, SIECUS discussion guide No 1, (New York), Sex Information and Education Council of the United States, October 1965, p. 4.
2. Marjorie F. Iseman, « Sex Education » dans *McCall's* Vol. 95, n° 4 (January 1968) page 118. Je ne peux que recommander la lecture de tout cet article. L'auteur y dégage bien les pierres d'attente et les pierres d'achoppement de l'éducation sexuelle dans les écoles américaines. Une critique aussi lucide et si peu partisane ne peut que nous aider dans nos réflexions et nos projets.
3. Voir entre autres: Pedagogical Committee, *Sex Education in the Elementary Grades*, Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, polycopié, Montréal, May 23th 1966, page 2; un résumé des recommandations de ce comité est paru dans *Bulletin d'Information de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal*, vol. II, n° 6, (juin 1966), pages 46-47.

- Dr. Paul Le Moal, « Le problème de l'éducateur » dans *Cahiers d'information* N° 6, (Bruxelles), Oeuvre nationale d'aide à la jeunesse, (sans date), page 64. Ce numéro spécial s'intitule: *Education et rééducation sexuelle en internat*.
- Lester A. Kirkendall and Deryck Calderwood, « The Family, the School and Peer groups: sources of information about sex », in *The Journal of School Health*, vol. 35, n° 7 (September 1965), page 295.
- Paul Woodring and James Cass, « What is Sex Education », in *Saturday Review*, vol. 48 (December 19th 1965), page 55.
- Enid Osler, « Sex Education » in *Food for Thought*, vol. 18, n° 2 (November 1957), page 68.
- Helen Manley, « Sex Education, Where, When and How should it be taught ? », in *Journal of Health, Physical Education, Recreation*, (sans lieu), (U.S. National Education Association), March 1964, page 56.
- XXX, *What Parents Should Know about Sex* (Sans date, Sans lieu), Publications Dept. Division of National Education Association.
- Georges Szasa, « Family Life and Sex Education » dans *Alberta Teachers' association magazine* (september-october 1967).
- Marie A. Kinrichs and Robert Kaplan, « The Home, The School, and Sex Education », in *Today's Health*, (Sans lieu) (American Medical Association) February 1966, page 4.
- Mgr Ls-Joseph Suenens, *Amour et maîtrise de soi*, (sans lieu), Desclée de Brouwer, (© 1960), page 192, 204-205.
- XXX « Family Life Education Provides a Needed Perspective for Human Behavior », in *Schools Health News*, (Minnesota Department of Health), Fall 1965, page 7.
- Duane J. Mattheis, « A position statement by the state of Minnesota, Department of Education, Division of Instruction, Section of Elementary and Secondary Education », cité par *SIECUS NEWSLETTER*, Winter 1967 (vol. 2, n° 4), page 3.
- Harold Howe, Commissioner of Education, U.S. Office of Education, *Policy on family Life Education and Sex Education*, August 30, 1966, cité par *SIECUS NEWSLETTER*, vol. 2, n° 2, (Summer 1966), page 6.
- Esther D. Schulz and Sally R. Williams, « A Classroom Approach of Understanding Human Sexuality », in *SIECUS NEWSLETTER*, vol. 3, n° 2 (Summer 1967), page 1-2.
4. Marie Bourbonnais, dans *La Presse*, 11 mars 1967, page 8.
 5. Marie Bourbonnais, dans *La Presse*, 16 mars 1967, pages 20 et 25; ces deux articles font état de la polémique qui fut soulevée à l'occasion de cours d'éducation sexuelle donnés aux écoles secondaires Sainte-Croix et Philippe-Aubert-de-Gaspé, à Montréal.
 6. Michel Truchon, dans *Le Soleil*, 30 mai 1967.
 7. Cité dans *Hebdo-Education*, II^e année, n° 29, (3 mars 1967) page 190.